

CAP – BEP et MC METIERS DU BATIMENT ET METALLERIE FORMATION OBLIGATOIRE AU TRAVAIL EN HAUTEUR

Les arrêtés du 8 novembre 2012 et du 20 juillet 2015 précisent que les candidats à l'obtention des diplômes professionnels, qui figurent dans le tableau ci-dessous, **doivent lors de leur confirmation d'inscription à l'examen, fournir une attestation de formation** aux travaux en hauteur. En lien avec les annexes de la recommandation R408 de la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie et des Travailleurs Salariés) cette formation porte sur **l'utilisation (annexe 5 de la R408)** et pour certains diplômes **au montage/démontage (annexe 3 de la R408) des échafaudages de pied.**

En l'absence de l'attestation de formation, les candidats ne seront pas admis à se présenter à l'examen.

Cette formation obligatoire est payante et à votre charge.

L'attestation délivrée à l'issue de la formation doit faire explicitement référence aux annexes de la recommandation R408.

RECAPITULATIF DES FORMATIONS OBLIGATOIRES EN FONCTION DES SPECIALITES

Libellé du diplôme	Diplôme	Contenu de la formation :	
		Montage/démontage (annexe 3)	Utilisation (annexe 5)
Charpentier bois	CAP		x
Constructeur bois	CAP		x
Constructeur en béton armé du Bâtiment	CAP	x	x
Constructeur en ouvrages d'art	CAP	x	x
Couvreur	CAP		x
Maçon	CAP	x	x
Marbrier du Bâtiment et de la décoration	CAP		x
Menuisier Aluminium Verre	CAP		x
Menuisier installateur	CAP		x
Peintre Applicateur de Revêtements	CAP	x	x
Serrurier métallier	CAP		x
Tailleur de Pierre	CAP		x
Aménagement Finition	BEP		x
Bois - option Construction bois	BEP		x
Réalisation du gros œuvre	BEP		x
Réalisation d'ouvrages de Métallerie du bâtiment	BEP		x
Réalisation d'ouvrages du bâtiment Alu Verre MS	BEP		x
Travaux Publics	BEP		x
Zinguerie	MC		x

Contenu indicatif de ces formations

Annexe 3 - La personne responsable du montage d'échafaudage doit être capable de :

Vérifier l'état du matériel :

- l'oxydation importante avec diminution d'épaisseur,
- l'amorce de rupture d'une soudure,
- la détérioration des verrous de blocage des planchers, longerons, diagonales, etc.,
- la déformation ou choc important engendrant une faiblesse locale d'un élément porteur de la structure,
- les défauts de serrage des colliers dus au mauvais état du filetage de la vis en "T",
- les cadres dont les montants ne sont plus parallèles et les traverses ne sont plus perpendiculaires aux montants,
- les trappes absentes ou ne fonctionnant plus,
- les crochets de plateaux déformés,
- le perçage ou la fente dans un élément porteur autre que ceux prévus par le constructeur,
- les poteaux présentant une flèche supérieure à 1/200 de la portée,
- les plateaux avec une déformation permanente supérieure à 1/100 de la portée ; dans le cas de plateaux montés côte à côte, celle-ci n'excèdera pas 20 mm ;
- Maîtriser les opérations de montage et de démontage en SECURITE des différents types d'échafaudages de pied

- Elinguer et treuiller les charges à partir de l'échafaudage ;
- Communiquer, rendre compte et prendre les mesures pour remédier à des situations dangereuses ;
- Apprécier la qualité et la résistance des ancrages et amarrages de l'échafaudage ;
- Vérifier la conformité du montage par rapport au plan d'installation et/ou aux dispositions prévues par le constructeur.

Contenu de la formation pour l'annexe 3

2 heures en salle :

- Présentation des modalités de montage/démontage ;
- Vérification de l'état du matériel au montage/démontage et utilisation ;
- Points listés dans l'annexe 3.

6 heures dans l'atelier :

- Monter/démonter en suivant la notice du matériel un échafaudage avec points particuliers (passage de garage, balcon, angle...) de 3 travées, 2 niveaux, par ancrage ou en auto-stabilité ;
- Évaluation.

Annexe 5- Chaque opérateur travaillant sur échafaudage doit être capable de suivre les règles suivantes :

Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage :

- Utiliser les tours d'accès, les escaliers, les échelles et trappes pour accéder et changer de niveau et refermer les trappes après utilisation.

Respecter les limites de charges :

- En cas de stockage de matériaux, respecter les limites de charges des planchers d'échafaudages.

Maintenir l'échafaudage en sécurité :

- Prendre des mesures de sécurité compensatoires lorsque les mesures de protection collectives ont été déposées.
- Veiller à remettre en place aussitôt que possible les mesures de protection collectives qui ont été déplacées.

- Tenir compte de la co-activité sur les chantiers :

- Veiller à ne pas créer de risques pour les travailleurs avoisinant (chutes d'objets, effondrement de charges).

- Signaler les situations dangereuses :

- Informer le responsable du chantier,
- Savoir réagir en cas de danger immédiat.

Contenu de la formation de l'annexe 5

Durée minimale de la formation : 8 heures :

Théorique : 4 heures, dont un QCM de 30 min

Pratique : 4 heures, dont une évaluation pratique pendant la formation dans l'atelier.

Contenu des séquences :

2 heures en salle :

- Risques liés aux travaux en hauteur (statistiques, EPI, EPC, types de plateformes de travail, moyens d'accès ...),
- Principes de montage (vidéo),
- Montages spécifiques (échafaudage roulant, console, ...)
- Points listés dans l'annexe 5.

4 heures dans l'atelier :

- Connaissance des éléments avec le groupe,
- Montage simple à 2,00 m maxi.
- Évaluation pratique.

2 heures en salle :

- Synthèse du module et formalisation des règles de sécurité.

Contenu de la formation pour l'annexe 3 + 5

Durée minimale de la formation : 16 heures :

Annexe 5 (8 heures) - Annexe 3 (8 heures)

Contenu des séquences : Se reporter au contenu des annexes 3 et 5

Quelques organismes à contacter pour la formation :

1- Le réseau des GRETA de l'académie de Grenoble :

<http://gretaformation.fr/les-7-greta-du-reseau-de-lacademie-de-grenoble>

2- Les CFA du BTP de l'académie de Grenoble.

3- Liste non exhaustive de quelques sociétés de formation :

<http://www.acorabtp.com/Formations/Etablissement/ECAPRA-FCMB-Echiroles-91.html>

<http://www.perspectivessud.fr/prevention-et-securite/travaux-en-hauteur.html>

<http://www.matieres.fr/echafaudages.html>

<http://www.zenithprevention.com/>

<http://www.acorabtp.com/Formations/Etablissement/ECAPRA-FCMB-Echiroles-91.html>

www.apave.com